



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

CSA Insertion L'insertion des jeunes : une question de justice

Ce deuxième tour du CSA s'ouvre dans un contexte politique marqué par le résultat de l'extrême-droite aux élections européennes et l'annonce de la dissolution du parlement par le président de la république. C'est un véritable cataclysme car le risque de confier le pouvoir parlementaire à des politiques violentes et xénophobes qui prônent la préférence nationale, n'a jamais été aussi tangible. Le SNPES PJJ FSU s'est toujours opposé aux idées de l'extrême-droite et à ce que ces partis représentent dans l'histoire de notre pays et ailleurs. Nous ne voulons pas nous résigner à cet échec, car il signifierait un recul fondamental pour les travailleurs et les travailleuses.

Nous faisons l'analyse que les politiques d'austérité, néolibérales et antisociales, et celles de casse du service public, menées par le gouvernement Macron/Attal n'ont fait qu'aggraver les inégalités et ont nourri le désespoir et le ressentiment que l'extrême-droite instrumentalise. Ce résultat est d'abord l'échec cuisant de cette politique qui se veut forte avec les faibles et faibles avec les puissants.

Pour la jeunesse la plus en difficulté, il démontre une fois de plus, que les postures autoritaristes et électoralistes de ce gouvernement n'ont fait que mettre de l'huile sur le feu. Ces discours de haines, d'exclusions et de mises au ban des populations les plus en difficulté sont venues en écho des idées véhiculées de longue date par le FN, désormais RN.

Lorsque le premier ministre désigne une partie de nos adolescent.es et une partie seulement, il donne quitus, ce faisant, à celles et ceux qui prônent une politique de l'exclusion. La logique assumée de cibler les « responsabilités individuelles » en occultant toute contextualisation des phénomènes de violences est là encore un marqueur de cette idéologie. Quand la pensée magique et simpliste est mise au service d'une vision démagogique de l'éducation et même de l'école, non seulement on ne résout en rien les problèmes, mais on les aggrave. Comme un symbole, le premier ministre a sacrifié la complexité des enjeux au profit d'un discours simple à comprendre, clé en main, tout entier axé sur la répression. Le score de l'extrême-droite démontre clairement que courir après leurs idées est un jeu dangereux et délétère.

C'est aussi pour cette raison que le SNPES-PJJ/FSU avait décidé de boycotter le 1^{er} tour de ce CSA en intersyndicale, pour dénoncer les attaques contre la justice des mineur.es et les lignes rouges franchies par ce gouvernement avec les projets autour des comparutions immédiates, de l'atténuation de l'excuse de minorité et de l'instrumentalisation répressive éhontée des foyers de la PJJ. Si nous décidons de siéger aujourd'hui, c'est avant tout pour défendre des principes qui sont pour nous essentiels pour l'avenir de la jeunesse la plus en

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire**

54 rue de l'Arbre sec – 75 001 PARIS

Tél : 01 42 60 11 49- <https://snpespjj.fsu.fr>/Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com





ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

difficulté en matière d'insertion socio-professionnelle. Qu'il s'agisse des missions émancipatrices dévolues à l'insertion ou des moyens attribués, en postes et en nombre d'UEAJ pour que tous les jeunes puissent véritablement bénéficier d'un service public de l'insertion, en milieu urbain et en milieu rural, même quand les transports en commun ne permettent pas les déplacements.

Après avoir fermé, supprimé, maltraité voire méprisé le secteur de l'insertion, et baladé les personnels depuis la RGPP, la DPJJ a donc validé la nécessité de doter ce secteur de moyens plus importants. Nous ne pouvons cependant oublier l'immense gâchis, avec la perte de projets, de personnels mais aussi de fragilisation d'un secteur qui se retrouver dépouillé avec la filière administrative et tout cela pour financer l'enfermement des enfants et adolescent.es qui nous conduit à un taux d'incarcération dramatique.

Une partie de nos analyses et revendications a donc permis de faire émerger une salutaire remise en question de la DPJJ s'agissant de l'insertion des jeunes à la PJJ. Encore faut-il s'interroger sur la constitution des équipes et sur les missions les objectifs que la DPJJ leur assigne. Le profilage de certains postes en UEAJ parus à la mobilité confirme la tendance qui donne aux cadres le pouvoir de constituer des équipes sur des critères arbitraires.

Si nous nous félicitons aussi d'un retour des concours de professeur.es techniques à la PJJ, nous constatons l'indigence des moyens dévolus à ces créations de postes. Le nombre de postes est largement déficitaire par rapport à l'existant et aux besoins, sans même évoquer la mise entre parenthèse inexplicable du concours pour une année. Quid aussi des postes de psychologues en insertion et des adjoint.es administratif.ves ? Pour le SNPES PJJ FSU, les annonces de créations d'UEAJ ne peuvent se faire que sur de véritables bases structurelles, avec des postes de psychologue et d'adjoint.e administratif.ve dans chaque UEAJ. Nous n'accepterons plus le saupoudrage de postes de psychologues à mi-temps sur deux UEAJ. Il faut des temps pleins comme cela avait été annoncé.

Si le cadre des créations des nouvelles UEAJ se construit petit à petit, nous nous interrogeons cependant encore sur le contenu des missions de l'insertion par la DPJJ. Dans le climat répressif actuel, nous nous opposerons à un dévoiement des activités de l'insertion, comme ce que nous pouvons constater dans certains centres fermés. Pas d'insertion sans émancipation. Le cadre du CJPM impose les modules d'insertion et réduit les marges de manœuvre des équipes en lien avec les milieux ouverts. Les projets d'insertion doivent demeurer des processus autonomes, avec des objectifs éducatifs qui permettent aux jeunes les plus en difficulté de retrouver de la confiance et aux adultes. Nous nous opposons à l'instrumentalisation des UEAJ qui devraient mener des actions autour des stages de citoyenneté ou des peines de stage. Le secteur de l'insertion à la PJJ doit pouvoir accueillir tous les jeunes de la PJJ et aussi des jeunes sans mandats judiciaires.

Pour certaines DT qui englobent 2 ou 3 départements, une UEAJ sur un seul département ne suffit pas à répondre à tous les besoins des autres départements. La question de la mobilité des jeunes se pose sérieusement. Nous ne pouvons accepter les propositions que nous

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire**

54 rue de l'Arbre sec – 75 001 PARIS

Tél : 01 42 60 11 49- <https://snpespjj.fsu.fr>/Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com





ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

qualifions de bricolage, comme les solutions « nomades » qui peuvent être utilisées sporadiquement dans les territoires isolés, sans inscrire l'action dans la durée.

Par ailleurs, la question des locaux demeure un véritable point d'inquiétude pour les personnels. Et, malheureusement, l'exemple d'Angoulême est suffisamment éloquent. Si l'UEAJ a été créée administrativement depuis le 1^{er} septembre 2023, nous avons toujours dénoncé les locaux inadaptés et incompatibles avec la prise en charge de groupes de jeunes. Aujourd'hui, les locaux sont inutilisables. Le CSA FS local n'a que pu faire le constat d'une lente dégradation des locaux face à laquelle la PJJ n'a pu apporter de solutions.

Parmi les principales mesures des plans d'action pour l'insertion figuraient aussi les créations de postes de correspondant.es insertion. Dès mars 2023 à l'annonce de la création de ces postes, le SNPES-PJJ/FSU dénonçait le passage en force, en dehors de toute concertation digne de ce nom avec les organisations syndicales représentatives à la PJJ. Nous soulevons le problème aigu de l'articulation de cette future fonction avec celle des éducateurs et éducatrices tant en milieu ouvert qu'en UEAJ. Nous avons également insisté sur la nécessité de mener une réflexion approfondie sur les besoins des services en matière d'insertion pour répondre au mieux aux situations des adolescent.es. Cette nouvelle fonction amène de nombreuses questions qui corroborent notre analyse d'alors et attestent du manque de réflexion de la part de l'administration outre une absence totale d'anticipation des besoins qu'implique cette nouvelle mission. Quel est votre bilan au bout d'une année ?

Pour finir, les annonces concernant les contraintes budgétaires fragilisent énormément les équipes et les professionnel.les. Qu'il s'agisse de non reconductions de contrats pour les personnels non titulaires ou de rejets concernant les projets éducatifs ou de formations, le climat actuel à la PJJ est particulièrement inquiétant. Vous avez fait le choix de déléguer les pleins pouvoirs aux directions régionales, tout en sachant que sans enveloppes de moyens suffisantes, elles imposeraient toujours plus de violences institutionnelles et de traitements différenciés entre les personnels. Cette politique managériale corrélée à un plan d'austérité témoigne d'un abandon des terrains à l'arbitraire et à la maltraitance.

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire**

54 rue de l'Arbre sec – 75 001 PARIS

Tél : 01 42 60 11 49- <https://snpespjj.fsu.fr>/Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com

